



CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIERE

Ce 9 octobre, la séance du Conseil a exceptionnellement lieu à la Grande Salle de Rossinière. En préambule, les conseillers et les personnes intéressées assistent à la présentation du Groupement forestier du Pays-d'Enhaut, par deux membres de son comité et par son directeur. Jean-Pierre Neff, représentant la commune de Rossinière, nous en présente l'historique ; Serge Lüthi, inspecteur forestier représentant le canton de Vaud, l'aborde la relation entre le canton et la région ; Frédéric Blum, directeur et garde-forestier, nous parle plus particulièrement du Groupement et de son organisation. S'en suit un moment d'échange après lequel la parole est laissée au Conseil Communal.

Procès-verbal de la séance de Conseil Communal du 9 octobre 2018

M. Eric Henchoz, président, salue les conseillers, le syndic et les municipaux, ainsi que M. Daniel Martin, représentant la presse locale. Il présente ensuite la nouvelle secrétaire du conseil, Mme Monique Buri et l'accueille chaleureusement.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel qui fait état de la présence de vingt-sept conseillers ; il y a un excusé et un absent.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 21h50.

Il donne connaissance de l'ordre du jour qui sera tel que présenté.

1. Appel
2. Procès-verbal
3. Assermentation d'une nouvelle conseillère
4. Correspondance et communications du bureau
5. Informations de la municipalité
6. Préavis n° 02/2018 concernant l'arrêté d'imposition 2019-2020
7. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018, envoyé par courrier électronique le 9 août 2018, est adopté à l'unanimité et avec remerciements à son auteure, après que Dorothée

Ramel ait signalé une faute de frappe à la page 15, au point 10. *Divers et propositions individuelles* (à la 4^e ligne du 4^e §, « deus sujets » : « s » final à remplacer par un « x »).

3. Assermentation d'une nouvelle conseillère

Valérie Richoz est assermentée, en remplacement d'Elisabeth Holm démissionnaire.

Le président se réjouit de l'accueillir au sein de l'assemblée et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction. Cette nomination est accueillie par des applaudissements.

4. Correspondance et communications du bureau

Le président n'a reçu qu'un mail, celui d'Alexandre Mottier, absent pour cause de maladie.

5. Informations de la municipalité

Le syndic, M. Jean-Pierre Neff, profite de la présence de la nouvelle secrétaire municipale, Mme Nathalie Yersin, pour la présenter « en chair et en os ». Il souligne sa compétence, sa grande expérience, ainsi que le plaisir qu'a la municipalité à travailler avec elle.

Concernant la fusion de Pays-d'Enhaut Tourisme et de Pays-d'Enhaut région : selon le comité de pilotage, elle est en bonne voie ; les projets de statuts ont été adressés à un juriste et le contrat de fusion est en cours d'établissement. Afin d'éviter un bouclément intermédiaire des comptes, les assemblées extraordinaires ont été différées au jeudi 21 mars 2019. La fusion interviendrait alors avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

M. Jean-Pierre Neff informe que les travaux de révision concernant le plan général d'affectation se poursuivent : le potentiel constructible est pratiquement défini ; des séances auront lieu avec les propriétaires ; l'impact de la carte des dangers sur ces différentes zones constructibles doivent encore être définies avec les bureaux.

En parallèle, le plan touristique régional est en cours. Il va définir des zones d'activité touristique dans l'ensemble de la région des Alpes vaudoises et touchera tant des zones constructibles que des zones non constructibles. Pour notre commune qui doit encore procéder à des déclassements de zones, il est d'une importance non négligeable. Il prévoit en effet des zones d'hébergement et devrait donc pouvoir permettre de trouver des solutions afin de moins dézoner que prévu.

Ce plan directeur régional présente des enjeux importants, entre autres pour l'hôtellerie : des zones d'hôtellerie doivent être définies sur l'ensemble des Alpes vaudoises, ce qui pourrait provoquer des tiraillements entre les différentes régions. Cela oblige à une ouverture d'esprit, car on est obligé de ne pas se focaliser uniquement sur sa propre commune ou sa propre région et d'envisager l'ensemble du secteur. Le plan directeur régional va ainsi avoir un effet sur les PGA.

La loi cantonale sur l'aménagement du territoire est maintenant entrée en vigueur. Grâce à des procédures simplifiées, les projets et plans d'affectation devraient pouvoir être mis à l'enquête plus facilement. Quant aux propriétaires dont le terrain est dézoné, ils pourraient être dédommagés, moyennant certains critères bien définis.

Le syndic donne des nouvelles du centre d'activités de Rossinière. L'EPFL avance dans ses recherches. Normalement, avant la fin de l'année, l'IBOIS¹ organisera une exposition pour montrer l'avance des travaux. Une importante séance aura lieu avec le SIPaL² dans le courant du mois d'octobre, concernant l'implantation dans le terrain.

M. Alain Karnstädt, municipal, revient sur le problème d'eau de la semaine précédente. Avertis que l'eau avait une odeur de lisier, l'employé communal et lui se sont rendus au réservoir, où ils n'ont rien constaté d'anormal. Suite à un téléphone de la protection civile de la Riviera informant que l'eau de Blonay et St-Légier-la Chiésaz était polluée par la source des eaux de Lausanne, la prise d'eau de la Ciernette a été fermée jeudi matin 4 octobre ; le réseau a été alimenté par l'eau de Château-d'Oex, en raison de la sécheresse. L'après-midi-même, le laboratoire cantonal était sur place pour prendre des échantillons afin d'analyser la qualité de l'eau ; à sa demande, du chlore a été versé dans nos réservoirs. Les résultats d'analyse reçus lundi se sont avérés bons ; l'interdiction de boire de l'eau a été levée.

Mme Catherine Pilet, municipale, informe qu'elle a accepté de remplacer au pied levé la présidente de l'hôpital, Mme Martine Henchoz, qui a démissionné au 30 juin. Et ce, pour permettre le transfert de l'entier du patrimoine de l'hôpital dans le Pôle Santé du Pays-d'Enhaut.

6. Préavis n° 02/2018 concernant l'arrêté d'imposition 2019-2020

M. Martin Geser donne connaissance du rapport de la commission.

De nombreuses incertitudes règnent encore autour de la réforme vaudoise de l'imposition des entreprises RIE III, et la compensation promise par la Confédération se fait encore attendre. Pour connaître les effets réels de cette réforme, il faudra probablement attendre 2021.

Pour notre commune, avec une valeur du point d'impôt communal par habitant très faible, la suppression de la valeur du point d'impôt écrété comme référence pour les calculs péréquatifs est plutôt favorable.

Selon les renseignements obtenus de la part de M. Jean-Pierre Neff, les comptes de cette année évoluent plutôt favorablement. Le retour de la péréquation à cause de la perte conséquente dans les comptes communaux de l'année passée et le retour sur les dépenses thématiques pour les routes influencent avantageusement les comptes.

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la motion déposée par le député Mischler, mentionnée dans le préavis, et elle fait tomber frs. 50 millions dans le pot de la péréquation. Dans les négociations entre communes et canton sur le report de la charge sociale et la compensation des coûts des soins à domicile, le canton a écouté les communes. Dans cet arrangement, les communes vont gagner un point d'impôt.

¹ IBOIS : laboratoire de construction en bois de l'EPFL

² SIPaL : Service immeubles, patrimoine et logistique

Pour la commission, la volonté de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition actuel à 81% du taux cantonal semble justifiée dans cette situation.

La commission ayant constaté que les articles 4 et 7 n'avaient pas été remplis correctement, M. le syndic répond qu'il s'agit d'un oubli de leur part et que le texte doit être complété.

La commission propose donc l'amendement suivant à l'arrêté d'imposition : à la page 4, article 4, d'ajouter « 8% par an » pour le taux d'intérêt de retard et à l'article 7, à la deuxième ligne, « ...pouvant atteindre **huit** fois le montant de l'impôt... »

En conclusion, la commission propose d'accepter l'arrêté d'imposition 2019-2020 avec les modifications selon l'amendement ci-dessus.

Après que l'amendement ait été accepté à l'unanimité, c'est aussi à l'unanimité que sont acceptés le préavis et son amendement, par 27 voix.

M. Jean-Pierre Neff remercie l'assemblée de son vote positif. Il relève que c'est une chance que l'Etat, poussé par l'Union des communes vaudoises, ait décidé de donner aux communes les 50 millions demandés par la motion Mischler : cela réduit le manque qu'il y avait dans le pot commun et c'est une bonne chose pour des communes comme la nôtre. Notre commune va aussi bénéficier du postulat Lohri, concernant le financement de l'AVASAD³. Aujourd'hui, ce financement se trouve dans les comptes communaux, et se calcule en francs par habitant, ce qui représente environ Fr. 50'000 à 51'000. A l'avenir, il sera pris en charge par le canton et sera calculé en point d'impôt. La totalité des frais de l'AVASAD représente 2,5 points d'impôt de l'ensemble des communes vaudoises. Cette somme devrait être basculée au canton, qui nous fait une fleur en ne balançant que 1,5 points d'impôt. On gagne donc 1 point d'impôt. Ce qui est très intéressant pour notre commune qui a un point d'impôt très bas et de faibles capacités financières. On va ainsi passer d'environ Fr. 50'000-51'000 à environ Fr. 16'000, une somme importante pour nous.

7. Divers et propositions individuelles

M. Emile Brouillet fait remarquer qu'à son avis, à La Tine, le panneau annonçant le passage piétons est mal placé.

M. Alain Karnstädt répond qu'il a été placé à cet endroit-là à la requête de la personne responsable de la signalétique des routes cantonales. La demande avait été faite de le mettre sur le mur chez Mobèche, mais l'autorisation refusée. Le panneau a donc été mis devant le mur.

Dorothée Ramel, en tant que déléguée à l'ASIPE et en l'absence d'Alexandre Mottier, fait un compte-rendu du conseil intercommunal du 26 septembre dernier. Eric Fatio a brièvement présenté les transports scolaires du Pays-d'Enhaut, mentionnant leurs points forts, leurs points faibles. Il a rappelé que les parents-taxi, amenant leurs enfants à

³ AVASAD : Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile

proximité de l'école, représentaient un problème pour la sécurité des enfants aux alentours des ramassages scolaires (à Rossinière sur la route, dans le contour, juste à côté de l'école ; à Château-d'Oex, autour de la place de la BCV ; à Rougemont sur la place de l'école). De plus, un projet de regroupement des associations intercommunales est en cours. Enfin, le budget 2019 a été voté pour l'école et accepté.

Dorothée, mettant sa casquette de déléguée de l'ASIPE au conseil d'établissement, rend compte du conseil de la semaine précédente. Les deux délégués des élèves pour cette année scolaire ont été présentés. La question du harcèlement ou, dit autrement, de l'intimidation à l'école, a été abordée. Guillaume Girod, enseignant responsable PSPS⁴, a annoncé la création, au sein de l'école, d'une nouvelle équipe de quinze personnes spécialement formées. Des enseignants et du personnel administratif de l'école, hormis la directrice, seront à même d'appliquer une nouvelle méthode, la méthode Pikas⁵. Préconisée par le canton, elle bannit le blâme, la sanction, tout en responsabilisant. L'équipe s'occupera des victimes, des témoins ou des potentiels intimidateurs. Un questionnaire, en cours d'élaboration, sera envoyé à toutes les classes, dans le but de faire un rapport sur le climat scolaire et de pouvoir utiliser les situations positives, afin d'améliorer les points négatifs. Les choses se mettent en place afin de permettre la mise en œuvre de cette méthode au sein de l'école.

M. Mikaël Geser s'interroge sur l'esthétique des oriflammes situés en bordure de route, en particulier de leur support et du fanion, bernois, vaudois ou suisse, allant avec. Il fait remarquer qu'ils pendouillent, tournent et se font arracher quand il y a du vent.

Mme Barbara Schopfer prend note de la remarque. Les drapeaux seront inspectés. Elle ajoute qu'il y a eu un problème durant l'été, car la qualité des oriflammes livrés n'était pas conforme à ce qui avait été commandé.

M. Christophe Moinat revient sur l'alerte pollution de la semaine précédente, mentionnant qu'en haut du village, l'eau a toujours un drôle de goût et que l'épisode « chlore » n'y a pas été ressenti. Prenant pour exemple la fille de ses voisins tombée malade au même moment, il fait remarquer l'importance d'une information rapide et efficace. Il suggère l'utilisation d'une messagerie telle WhatsApp qui, en cas d'éventuelle pollution, permettrait à la commune d'informer les personnes inscrites, rapidement et à moindre coût.

Il ajoute encore que Chanella fait parfois un test incendie, ce qui rend l'eau trouble et impropre à la consommation pendant plusieurs jours ; si Chanella avertissait, ils pourraient prendre leurs dispositions afin de faire des réserves d'eau claire.

M. Alain Karnstädt souligne qu'actuellement, concernant la qualité de l'eau du réseau de Rossinière, elle est impeccable ; que les tests sont parfaits. Ce n'est plus l'eau de la Ciernette, mais celle de Château-d'Oex. S'il y a des boilers, un stockage d'eau, il faut les nettoyer, car il est possible qu'il y ait peut-être encore une odeur. Il rappelle que l'eau de

⁴ PSP : Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire

⁵ méthode créée et développée en Suède par le psychologue Anatol Pikas.

harclement-entre-eleves.com/pages/pikas.htm ; www.youtube.com/watch?v=gINKhaEGoDY

Rossinière est contrôlée en tout temps ; qu'aucune eau ne part dans le réseau sans être traitée ; que l'eau trouble ou mauvaise est automatiquement éjectée du réseau.

L'information connue le mercredi soir, quant à elle, a été mise sur le site de la commune, dès le lendemain matin ; et le tout-ménage dans les boîtes aux lettres le jeudi après-midi. M. Alain Karnstäd़t ajoute que, si l'eau avait été impropre à la consommation, les conduites auraient été bouclées, privant d'eau tous les ménages.

M. Christophe Moinat conclut en disant qu'en tant qu'habitant du village, consommateur d'eau, il recevrait volontiers une information sur le réseau d'eau. Il reste persuadé que l'utilisation de WhatsApp ou d'un numéro d'information utilisé au compte-goutte permettrait à la commune d'améliorer l'information.

M. Jean-Pierre Neff relève qu'il s'agit d'un problème de communication. Alors que notre situation n'avait rien à comparer avec celle de Blonay-St-Légier, la cellule de crise mise en place sur la Riviera, responsable de la communication avec la presse, a mentionné Rossinière sans que notre commune ne le sache. Il s'en est suivi un amalgame et des informations disproportionnées, ne correspondant en rien à la réalité. Une information a donc été mise sur le site de la commune ; un tout-ménage fait pour avertir ceux qui n'ont pas internet ; et le laboratoire cantonal a analysé l'eau. M. le syndic rappelle que la commune gère sa communication ; que les mesures prises sont proportionnelles au danger ; et qu'il est important de ne pas faire peur aux gens pour rien. Des leçons vont donc être tirées de cette situation.

M. François Margot fait remarquer que le tout ménage ne mentionnait pas que la population serait tenue au courant de l'évolution de la situation. Il ajoute que l'on aurait simplement pu indiquer sur le site internet que le problème avait été identifié et des mesures prises. Cela aurait certainement suffit pour rassurer.

M. Flavien Marmillod remercie la commune d'avoir fourni de l'eau à certains agriculteurs durant l'été. Il se questionne cependant sur l'utilité de l'employé communal qui va ouvrir la vanne plusieurs fois par jour.

M. Alain Karnstäd़t explique que, par principe, on ne laisse pas d'autres personnes utiliser les bornes hydrantes, afin d'éviter les désagréments d'une mauvaise manipulation. De plus, c'est un moyen de contrôle.

M. Martin Geser revient sur les bosses de la route de la gare, sur le bruit fait par les remorques pendant la nuit, sur le côté désagréable de la situation. Il s'étonne que rien n'ait encore été fait pour les enlever et améliorer la situation, sans forcément refaire totalement la route.

M. Alain Karnstäd़t répond que des tests sont en cours, afin de découvrir la cause de cette situation. Décision a été prise avec les bureaux qui s'occupent de ce problème d'attendre pour intervenir, jusqu'à ce que la solution soit trouvée. Il va se renseigner s'il est possible d'intervenir sans refaire entièrement la route.

M. Hervé Martin mentionne que les réponses du bureau hydraulique sont attendues et relève que si des travaux sont faits, ils doivent être utiles pour la suite, le but n'étant pas de d'engager des frais pour rien.

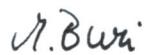
Personne ne demandant plus la parole, il est 22h48 quand le président remercie chacun de sa participation et clôture le conseil. Il donne rendez-vous au samedi 8 décembre, pour le dernier conseil de l'année.

Le Président :



E. Henchoz

La Secrétaire :



M. Buri

